



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

REF  
BPA

# RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

## du Brevet Professionnel Agricole





## RÉFÉRENTIEL DE L'OPTION « BÛCHERON » DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Arrêté du [...] portant création de l'option « bûcheron » du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance.

Le brevet professionnel agricole option « bûcheron » est une certification de niveau 3 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du brevet professionnel comporte 3 parties :

1. Le référentiel d'activités ;
2. Le référentiel de compétences ;
3. Le référentiel d'évaluation.

### 1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel et à l'emploi visé par la certification ;
- la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) ;
- la troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

#### 1.1. *Eléments de contexte socio-économique du secteur professionnel*

##### 1.1.1. La filière

La forêt, en France métropolitaine, couvre 31% du territoire national soit 17 millions d'hectares. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture, elle est en augmentation de 0,7 % par an depuis 1985.

#### **Multifonctionnalité de la forêt et contribution écologique (1)**

Les forêts fournissent un grand nombre d'apports à la société et au bien-être humain. Quatre catégories de contributions sont à souligner :

- contributions matérielles : La forêt fournit le bois utilisé comme matériau dans de nombreuses industries et en tant qu'énergie. Ce matériau peut se substituer à l'acier, au PVC ou au béton limitant ainsi les gaz à effet de serre ;
- contributions à la régulation des processus écologiques : Les forêts captent le CO<sub>2</sub> atmosphérique et le stockent durablement (dans la biomasse vivante et morte, dans les matières organiques en décomposition et dans les sols) contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. Les forêts métropolitaines ont séquestré, en moyenne sur la période 2015-2020, 39,6 millions t CO<sub>2</sub>/an. Celles-ci occupent aussi une place importante dans le cycle de l'eau, la protection des sols et de la biodiversité ;
- contributions immatérielles : En permettant un ensemble d'activités sportives et récréatives, les forêts jouent un rôle important pour notre santé. Elles façonnent les paysages contribuant ainsi à notre identité culturelle et à l'activité touristique des territoires. Les forêts françaises reçoivent 700 millions de visites annuellement, pour de multiples activités (2) ;
- contribution au maintien et à l'évolution de la vie : la photosynthèse, le recyclage des nutriments, la formation des sols sont des services, rendus par la forêt, indispensables à la vie.

Les forêts sont soumises à de nombreux risques : événements météorologiques extrêmes, incendies, ravageurs, pathogènes, grands herbivores et réchauffement climatique qui exacerbent les autres pressions. Elles bénéficient, de ce fait, de multiples régimes de protection (parcs naturels, réserves naturelles ou biologiques, zones Natura 2000, forêts de protection).

La filière forêt-bois se positionnant comme l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le réchauffement climatique, est amenée à jouer un grand rôle dans la politique énergétique de la France et la neutralité carbone visée pour 2050.

### **Situation de la forêt française**

4<sup>e</sup> forêt européenne, elle se répartie inégalement sur le territoire métropolitain : les trois régions les plus boisées sont la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bourgogne-Franche-Comté. Les sols boisés sont constitués en majorité de forêts, ils sont complétés par des bosquets, des haies et des alignements d'arbres sur le territoire métropolitain.

Sur ce même territoire, la forêt a augmenté de 2 millions d'hectares depuis le début des années 1980, les autres sols boisés (haies et bosquets) ont à l'inverse diminués de 700 000 hectares (3).

Le stock de bois sur pied a ainsi augmenté de 45 % en 30 ans. Les feuillus représentent 64 % de ce volume de bois vivant sur pied (4).

Toutefois, les conditions climatiques de ces dernières années ont entraîné une augmentation de la mortalité des arbres (11,4 millions de mètres cubes). La sécheresse et le développement d'insectes xylophages (scolytes notamment) en sont des facteurs déterminants (5).

Ce bois mort sur pied, dont les chablis (128 millions de m<sup>3</sup>) et au sol (264 millions de m<sup>3</sup>) contribue à l'amélioration de la biodiversité (6).

### **Gestion des forêts**

Les trois quarts de la forêt française métropolitaine (12,8 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. Cette forêt est très morcelée, sur les 3,3 millions de propriétaires forestiers seuls 50 000 ont plus de 25 ha. Cette forêt privée se répartie de manière inégale sur le territoire national : dans l'Ouest sa part est bien plus élevée que la moyenne nationale alors qu'en région Grand Est, elle est minoritaire (44 %).

L'Etat a rendu obligatoire la mise en place d'un plan simple de gestion pour les parcelles forestières d'une surface de plus de 25 hectares, 36 % environ de forêts privées sont dotées d'un document de gestion (7). Ces propriétaires gèrent leur bien ou confient la gestion de leur forêt à des experts forestiers, des techniciens forestiers indépendants ou à des coopératives forestières.

Selon l'IGN, la forêt publique se répartit entre les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,8 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales. Les premières sont bien représentées dans le quart Nord-Est de la France, les secondes sont nombreuses dans l'Est et rares dans l'Ouest pour des raisons historiques. Si les forêts domaniales n'ont pas évolué en surface depuis 1985, les autres forêts publiques ont progressé de 21 %.

L'ONF gère les forêts publiques leur offrant le bénéfice de la garantie de gestion durable qu'apporte le régime forestier.

### **Diversité des peuplements et exploitabilité**

La forêt française est majoritairement une forêt de feuillus (67 % de la superficie forestière) et le chêne en constitue la première essence. Les conifères sont présents essentiellement en zone de montagne, dans les Landes et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.

Près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements mono-spécifiques.

Les forêts plantées représentent environ 2,1 millions d'ha soit 13 % de la surface de la forêt de production (8). Elles se situent essentiellement dans les Landes de Gascogne, le Haut-Languedoc, le massif central et ses contreforts Est ainsi que dans le Jura et les Vosges.

Selon les indicateurs de l'IGN, près de 70 % de la forêt en métropole offre une accessibilité très facile à moyenne ; ces espaces présentent des contraintes physiques d'exploitation limitées. Sur les 30 % difficilement accessibles, 8 % présentent une pente supérieure à 60 % ce qui limite fortement les possibilités d'exploitation. Les zones de montagne présentent naturellement une forte proportion de ce type de forêt.

### **Récolte de bois**

En 2019, la récolte de bois commercialisé était de 38,2 millions de m<sup>3</sup>. Sur cette récolte, la part de bois d'œuvre (grumes destinées au sciage et au placage) est de 51 %, celle du bois industrie (bois de trituration, poteaux, piquets, palettes...) progresse à 28 % et celle du bois énergie baisse à 21 %.

Les deux régions principales de production sont la Nouvelle-Aquitaine et le Grand Est. Toutefois les récoltes croissent en Bretagne, dans les Pays de la Loire et notamment en Bourgogne-Franche-Comté au travers du sapin-épicéa.

Les forêts publiques produisent 40 % de la production en volume du bois exploité. Seul 54 % de l'accroissement annuel de la forêt est récolté de façon différentielle selon les régions, les reliefs, le type de propriété, l'âge des peuplements et leurs essences (9).

La filière forêt-bois regroupe des activités relevant à la fois de la sylviculture et de la récolte de bois (amont forestier), et des activités de première et seconde transformation du bois (aval forestier). Compte tenu du diplôme visé, c'est le segment de l'amont forestier et plus particulièrement la récolte de bois qui est visée dans la suite du document, sauf indication contraire stricte dans le texte.

---

(1) *Rapport du Comité des sciences de l'environnement de l'Académie des sciences et points de vue d'Académiciens de l'Académie d'Agriculture de France - juin 2023 - Les forêts françaises face au changement climatique.*

(2) *Rapport d'information – Assemblée nationale – Numéro 1178 – 2 mai 2023.*

(3) *Agrete GRAPH'AGRI 2021.*

(4) *IGN - Inventaire forestier national – Mémento Edition 2022.*

(5) *ibid.*

(6) *Données en moyenne sur la période 2017-2021 - IGN.*

(7) *CNPF/FRANSYLVA – Les chiffres clé de la forêt privée Française – Edition 2021.*

(8) *ibid.*

(9) *La structuration de la filière forêt-bois, Rapport de la cour des comptes, Avril 2020.*

### 1.1.2. La typologie des entreprises

Les entreprises de récolte de bois, ancrées dans les territoires ruraux, sont organisées autour d'écosystèmes économiques locaux. Leur répartition est ainsi inégale sur le territoire national ; elles se localisent principalement sur 4 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine. Ces dernières représentent 65 % des entreprises nationales (10).

Ces structures sont majoritairement de petite taille, 48 % d'entre-elles sont des unités exploitant moins de 1 000 m<sup>3</sup> par an. Les entreprises exploitant plus de 20 000 m<sup>3</sup> par an ne représentent que 12 % des effectifs mais elles produisent 83 % des volumes de bois récoltés (11). Le statut le plus représenté est celui de société, les deux autres grandes catégories étant celles de commerçant et d'exploitant agricole.

La tendance globale pour ce segment est à moins d'établissements mais qui emploient plus de salariés. Toutefois, seule une petite moitié des entreprises ont des salariés (46 %) et ces entreprises sont elles-mêmes assez modestes : Plus de 50 % ont moins d'un salarié à temps plein (12).

Elles réalisent majoritairement des travaux de récolte de bois mais certaines ont, pour différentes raisons (accès à de nouveaux marchés, calendrier des travaux saisonniers, prestations supplémentaires à proposer...), diversifié leur activité vers la sylviculture, la gestion forestière, l'entretien de pistes le déchiquetage en plaquettes forestières et/ou de la vente de bois de chauffage... Selon la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires, les entrepreneurs de travaux forestiers réalisent au niveau national 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation pour le compte de leurs différents clients. Elles doivent, en effet, s'adapter à différentes modalités de commercialisation et aux différentes contraintes des donneurs d'ordre. Elles peuvent réaliser des prestations directement auprès d'un propriétaire forestier, en sous-traitance auprès d'un donneur d'ordre et parfois en sous-traitance d'un autre sous-traitant (13).

On comptait 5 923 entreprises d'exploitation forestières sur le territoire métropolitain en 2020 (14).

Certains travaux d'exploitation peuvent aussi être conduit par les coopératives forestières, l'ONF, le CRPF, les collectivités territoriales, les parcs régionaux ou nationaux.

(10) *AGRESTE 2019 - <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/EXFNR02#query/open/EXFNR02>.*

(11) *Agrete GRAPH'AGRI 2021.*

(12) *CGAAER - Rapport n° 17102 - Emplois et formations dans le secteur forestier - Octobre 2018.*

(13) *1630 conseil - Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ? - Etude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la FNEDT et l'ONF- Déc 2021.*

(14) *Rapport d'activité FNEDT 2021.*

### 1.1.3. Les emplois du secteur du bûcheronnage

En matière d'emploi, 4 régions sont prépondérantes (Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) ; elles regroupent quasiment les deux-tiers des travailleurs.

Le segment comptait 18 097 actifs (salariés et non-salariés) en 2020, ces effectifs sont stables sur les 10 dernières années. Les effectifs stagnent aussi au niveau des salariés avec 13 141 salariés pour 6 881 ETP en 2020 (15). La majeure partie des salariés de l'amont forestier se trouve en exploitation, ils représentent 71 % du segment sylviculture/exploitation.

Le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée sont très courants. Le taux d'activité (ratio nombre d'ETP sur le nombre de salariés) en 2019 se situait à 53 % et 31 % des heures effectuées en exploitation sont réalisées via un CDD (16). Au regard du nombre de jours travaillés sur une année, 51 % des salariés en exploitation travaillent 271 jours ou plus.

Si la majeure partie des salariés n'a qu'un seul contrat de travail (89 % en exploitation), 11 % d'entre eux ont plus de deux contrats.

Le secteur de l'exploitation est masculin, seul 9 % de femmes travaillent dans la récolte de bois. L'âge moyen de ces salariés est de 37 ans ; les effectifs chutent à partir de 56 ans conséquence probable de la pénibilité du travail. De ce fait, les difficultés persistent pour les employeurs à trouver de la main d'œuvre formée et stable. De plus, l'accroissement de la récolte de bois envisagée par le PNFB va se faire pour une bonne part dans des forêts à l'exploitation difficile, entraînant une demande de travaux d'abattage conventionnels (17).

L'ONF emploie près du tiers des effectifs de l'amont forestier (18).

---

(15) *Rapport d'activité FNEDT 2021.*

(16) *1630 conseil - Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ? - Etude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la FNEDT et l'ONF- Déc 2021.*

(17) *CGAAER - Rapport n° 17102 - Emplois et formations dans le secteur forestier - Octobre 2018.*

(18) *La structuration de la filière forêt-bois - mai 2020 Cour des comptes.*

#### 1.1.4. Politique publique, réglementation

La forêt et les usages du bois sont à la croisée de nombreux enjeux aux intérêts à concilier et au cœur de stratégies de long terme pour notre société : stratégie climatique, stratégie en faveur de la biodiversité, stratégie industrielle.

Au cœur de différentes logiques et orientations de la politique forestière (nationales et régionales) engagées pour cette filière, deux documents sont majeurs : Le Programme national forêt-bois (PNFB) et le Contrat stratégique de filière bois (CSFB).

- **Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 (19) :**

Approuvé en 2017 après une large concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois, ce programme a fait l'objet d'une consultation publique. Pour une adaptation optimale au contextes régionaux, le PNFB est décliné en programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB). Il cible 4 objectifs :

- le premier vise à augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt. Cette augmentation est de l'ordre de 30 % de la récolte. L'IGN et les PRFB (programme régional forêt-bois) laissent à penser que cet accroissement de la production va s'effectuer dans des forêts d'exploitation difficile (petites parcelles, mal desservies, topographie complexe) ;
- le deuxième objectif entend intégrer pleinement les attentes des citoyens vis à vis de la forêt. Les programmes régionaux sont déclinés à cet effet ;
- le troisième objectif se construit autour de la prise en compte du changement climatique (réduction des gaz à effet de serre) ;
- le quatrième objectif vise à créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises et d'adapter la gestion des forêts aux besoins du marché.

- **Le Contrat stratégique de la filière bois 2018-2022 (20) :**

Dans ce contrat, la filière bois s'engage à être plus conquérante par l'innovation, la numérisation, la formation, et l'exportation.

Il s'articule autour de trois projets structurants :

- renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois » ;
- réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois ;
- accélérer la transformation des entreprises de la filière.

L'Etat, les régions de France, le comité stratégique de la filière bois, les interprofessions et les organisations professionnelles sont signataires de ce contrat.

- **La Stratégie nationale bas carbone et la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) :**

Elles ont pour objectifs d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Dans ce contexte, la substitution de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie, bois-chimie...) à des produits plus émissifs en gaz à effet de serre devrait se développer et susciter des débouchés supplémentaires pour la filière forêt-bois.

• **Le volet forestier du plan France Relance :**

Lancé en 2020 et doté de 200 millions d'euros pour deux années, il vise les 4 objectifs suivants :

- accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique ;
- promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction ;
- réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et l'aval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable ;
- reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions (économiques, écologiques et sociétales).

---

(19) *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026.*

(20) *Contrat stratégique de la filière bois 2018/2022.*

### 1.1.5. Les facteurs d'évolutions

Les forêts sont partie intégrante des grands enjeux contemporains portés au niveau mondial, européen et national. Différents facteurs (écologiques, humains, technologiques) impactent sur son devenir.

#### **Changement climatique**

30 % de la forêt française est menacée ou fragilisée par le changement climatique. Les épisodes de chaleur et de sécheresse extrêmes ont généré un affaiblissement des arbres, plus de 300 000 hectares dépérissent (21). Ces phénomènes qui ont sévi, particulièrement, dans les années 2018 à 2020 ont entraîné un affaiblissement des massifs surtout dans le Nord et l'Est de la France. La sécheresse a, par ailleurs, rendu les arbres plus vulnérables aux agents pathogènes et aux ravageurs (scolytes notamment). L'IGN constate une accélération de l'augmentation des arbres morts : plus 30 % du stock d'arbres morts sur pied de moins de cinq ans en 2018 et 2019.

Sous l'effet du changement climatique les risques d'incendie et de propagation du feu s'intensifient, 72 000 hectares de forêts ont brûlé en 2022. La surface et l'intensité du feu varient avec le manque d'eau, la sécheresse des végétaux, les températures hautes, le bas niveau d'humidité et le vent ; de ce fait la majorité des surfaces détruites par les feux de forêt sont localisées dans le grand Sud. Toutefois, à l'heure actuelle le risque incendie s'étend partout en France (y compris plus au nord et vers l'ouest). La répartition géographique des feux de l'été 2022 confirme cet état de fait (90 départements ont été concernés par un évènement significatif en 2022).

L'augmentation de la température génère un allongement de la saison de végétation intensifiant ainsi les besoins en eau donc le stress hydrique notamment pour les espèces méridionales.

La rapidité du réchauffement actuel du climat ne permet pas la migration géographique naturelle des essences qui s'inscrit dans un temps long. L'ensemble de ces événements climatiques peuvent avoir un effet sur le prix du bois.

Les plans nationaux, les programmes de recherche et développement (génétique, écosystèmes, rôle de l'eau...) et le transfert des connaissances vers l'enseignement et les acteurs de la gestion forestière visent à préserver et développer la forêt dans le cadre de ce changement.

#### **Gestion forestière durable**

La gestion durable des forêts, nécessaire, est assurée par la mise en œuvre de plans et de règlements spécifiques. Toutefois, une démarche volontaire aux systèmes de certification est possible. En 2021, alors que la surface certifiée PEFC stagne, celle certifiée FSC gagne 27 % par rapport à 2020 (22). Selon les données de ces marques et pour l'année 2023, 101 271 hectares de forêts sont certifiés FSC en France métropolitaine et 5 659 917 ha pour PEFC. Pour cette dernière, on note 1 143 exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers possédant une certification individuelle ou de groupe (23). Un référentiel d'engagement des entreprises de travaux forestiers « ETF Gestion durable de la forêt » peut-être aussi délivré par QualiTerritoires au travers duquel l'entreprise s'engage à respecter les conditions d'exécution des travaux conformément aux règles de gestion durable de la forêt telles que retenues par PEFC France. L'ONF a rédigé deux cahiers nationaux des prescriptions qui s'impose à tous intervenants en forêts publiques : le Cahier national des prescriptions d'exploitation forestière (CNPEF) et le Cahier national des prescriptions des travaux et services forestiers (CNPTSF). Reconnus par PEFC France, ces cahiers prennent en compte les évolutions réglementaires et la politique environnementale de l'ONF.

Au travers de leur politique RSE, les entreprises prennent aussi en compte les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

Des chaînes de contrôle des approvisionnements ont été instaurées dans un nombre important d'entreprises de la filière bois.

La part de bois mis en marchés issus de forêts certifiées a fortement augmenté. En 2002 elle représentait 2 % du volume total de bois commercialisé pour atteindre 55 % à partir de 2016. Ce pourcentage se répartissait en 2021 de la façon suivante : 54 % du bois d'œuvre, 60 % du bois d'industrie et 49 % du bois de feu (24).



### **Résistances sociales et récolte de bois**

La forêt est l'objet d'une demande sociale croissante, les attentes des citoyens sont diverses : lieu de préservation de la biodiversité, paysage de qualité, espace de loisirs, source de richesse économique et de création d'emplois sur le territoire, source d'approvisionnement en bois-énergie et en matériaux biosourcés, fourniture de services écosystémiques.

L'articulation de ces différents usages repose, dans les faits, sur les acteurs économiques de la filière.

La multifonctionnalité de la forêt est aujourd'hui remise en cause dans le débat public par certains acteurs qui priorisent les fonctions environnementales et récréatives de la forêt. En effet, les forêts catalysent des enjeux et intérêts souvent divergents, pour lesquels il est délicat de « construire du commun ». La conciliation entre l'exploitation économique et le besoin d'une forêt d'agrément préservant la biodiversité est complexe en ce sens qu'elle engendre une mise en dialogue de différents modèles de pensée.

De plus, malgré les efforts déployés par les professionnels, les activités d'abattage, de débardage et de stockage du bois ont nécessairement des conséquences visibles qui sont mal acceptées par la population.

La mise en place de PRFB tenant compte des spécificités et enjeux de chaque territoire vise à garantir la multifonctionnalité des forêts (actions de sensibilisation des citoyens, projets territoriaux de développement durable participatifs notamment...).

### **Nouvelles technologies**

L'informatique embarquée et le GPS contribuent à l'augmentation de la productivité pour la plupart des engins forestiers. La télédétection se positionne aussi comme une solution pour identifier les gisements potentiels mais des améliorations sont attendues en matière de caractérisation de l'accessibilité des bois, et de connaissance du réseau de desserte, pour optimiser l'approvisionnement des entreprises.

Au niveau de l'abattage manuel, le bûcheron utilise le GPS pour se situer, localiser le chantier de manière courante. Les autres évolutions concernent les machines manuelles qui gagnent en légèreté réduisant ainsi la pénibilité du travail et les équipements de protection individuels (EPI) qui sont plus résistants mais aussi mieux adaptés à l'activité du bûcheron.

La filière forêts-bois, au cours des prochaines décennies, sera donc amenée à contribuer à la création d'emplois de qualité, à l'atténuation du changement climatique par la mobilisation du bois, à la préservation de la biodiversité dans son activité, à la transition énergétique et à l'aménagement du territoire.

---

(21) Article : *Forêts françaises : quel avenir face au changement climatique ?* - Site <https://www.vie-publique.fr>.

(22) Agreste *GRAPH'AGRI 2022*.

(23) *Statistique PEFC France – 31 mars 2023*.

(24) *Indicateurs* - <https://foret.ign.fr>.

#### 1.1.6. Les emplois visés par le diplôme

Le titulaire du BPA « bûcheron » est appelé à occuper un emploi de premier niveau dans l'exploitation forestière (niveau 3). Il réalise les différentes opérations manuelles de bûcheronnage selon un mode opératoire précis. Cet emploi requérant une bonne technicité, se pratique dans un souci de respect des règles de sécurité, de la qualité de la production et de l'environnement. Cet emploi s'exerce dans les entreprises de travaux forestiers, à l'ONF, en coopératives forestières, des collectivités territoriales ou chez des propriétaires privés en relation avec différents intervenants (techniciens forestiers, conducteurs d'engins...).

##### 1.1.6.1. Appellations institutionnelles ou d'usage

#### **Appellations du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)**

La fiche ROME A 12 01 : Bûcheronnage et élagage présente les appellations d'emploi suivantes :

- bûcheron/bûcheronne ;
- ouvrier/ouvrière d'exploitation forestière.

Autres appellations en usage : Bûcheron manuel, Agent d'exploitation forestier.

#### **Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF) :**

- 213 - Forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche.

#### **Formacodes :**

- BÛCHERONNAGE 210 43 ;
- EXPLOITATION FORESTIÈRE 210 42.



### **Mention dans la Convention collective de la branche**

Pour les entreprises de travaux forestiers, la convention collective de référence est la convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020. Elle situe l'emploi du titulaire du BPA « bûcheron » comme « qualifié de niveau III » au premier échelon.

Codes APE/NAF : 0220Z exploitation forestière et 0240Z Services de soutien à l'exploitation forestière.

#### **1.1.6.2. Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise, degré d'autonomie et prise en compte des personnes à besoins particuliers, dont le handicap**

Le bûcheron intervient sous la responsabilité hiérarchique du chef d'entreprise, du chef d'équipe ou du responsable de l'organisation dans laquelle il exerce son activité. Celle-ci est cadrée par les consignes données par son supérieur qui identifient la nature du chantier, les arbres à abattre, les exigences du cahier des charges du donneur d'ordre, les besoins du chantier de débardage...

Avec l'expérience, il peut être amené, à la demande de son supérieur à choisir les arbres à abattre ou à préserver. La bonne compréhension des enjeux écologiques, la prise en compte de la destination du bois et de la rentabilité sont des éléments essentiels pour une application satisfaisante des consignes.

Le bûcheron est responsable :

- de la disponibilité de son matériel individuel pour le chantier (dont EPI, téléphone/GPS, trousse de secours...);
- de la qualité de son abattage : abattage directionnel, préservation de la qualité du bois et des peuplements alentour, articulation de son activité avec le débardage... Il peut être amené à ne pas abattre un arbre après sa « lecture » dans l'attente de l'avis de son supérieur ;
- de la qualité de son débroussaillage ;
- de l'entretien de son matériel ainsi que de la prise en charge des petites réparations ;
- du positionnement de son activité, tout au long de la journée, dans le cadre des consignes données.

La responsabilité et l'autonomie déléguées sont induites par la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et par l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle. La régulation de l'autonomie a lieu par des échanges avec l'employeur ou le chef d'équipe (au travers des consignes notamment), avant et après chaque chantier.

Dans le cadre de son travail, le bûcheron n'est pas amené à être en responsabilité de tiers, sur des fonctions de recrutement, de gestion de ressources humaines ou d'encadrement d'équipe. Il ne lui revient pas non plus de concevoir, réaliser puis mettre en œuvre des espaces physiques, services, produits, activités accessibles à toute personne. De ce fait, il ne lui est pas demandé de développer de compétence spécifique liée à la prise en compte du handicap, donnant lieu à une certification. En revanche, comme n'importe quel salarié, il peut avoir à travailler en équipe avec des collègues à besoins particuliers : personnes en situation de handicap, dys, en situation d'illettrisme, dont le handicap n'est pas reconnu... Il est en mesure de reconnaître et de prendre en compte la singularité de chacun dans son travail.

#### **1.1.6.3. Conditions d'exercice de l'emploi**

Selon la configuration des chantiers et la nature de l'entreprise, il travaille en équipe, en binôme et peut être amené à travailler seul sur son aire d'abattage. Il s'organise de manière quotidienne ou hebdomadaire, en fonction des chantiers.

Les différentes activités liées à l'emploi sont réalisées en milieu extérieur, quelles que soient les saisons, et peuvent impliquer le port de charges. Cet emploi nécessite donc une très bonne condition physique. Le titulaire utilise quotidiennement des outils manuels ou mécanisés.

Par ailleurs, l'activité du titulaire de l'emploi est impactée par l'inscription des entreprises dans des démarches exigeantes (certifications, référentiel d'engagement, cahiers nationaux des prescriptions de l'ONF...) et, plus largement par l'évolution des pratiques rendue nécessaire au regard du changement climatique.

La succession des chantiers nécessite des déplacements fréquents et une liaison permanente avec le responsable hiérarchique. Une maîtrise minimale du GPS et des outils de communication est indispensable. La nature des activités et l'environnement dans lequel elles se déroulent exigent du titulaire une grande rigueur et de bonnes capacités d'adaptation.

Ces salariés doivent faire preuve d'une attention constante à leur sécurité et à celle des usagers de la forêt. Le port des équipements de protection individuelle est une obligation continue (casque anti-bruit, lunettes, pantalon de sécurité, chaussures de sécurité, veste renforcée anti-coupe, harnais de sécurité, gants...). Ils doivent aussi être en mesure de travailler avec les risques inhérents à leur exercice professionnel en toute conscience et ainsi chercher à éliminer sinon réduire au maximum les dangers et risques associés et, quand ce n'est pas possible, adapter leur conduite à leur action en les prenant en compte.

Certains facteurs de risques sont à noter pour cet emploi : manutentions manuelles (port permanent de la tronçonneuse), postures pénibles, bruit et vibrations mécaniques notamment. Le respect des principes d'ergonomie et de sécurité, l'utilisation de machines conformes à la réglementation sont des moyens pour limiter ces facteurs.

Les conditions dans lesquelles se déroulent ces activités génèrent des risques qui peuvent être la source d'accident. Pour durer dans son activité, le professionnel prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Aussi des formations comme celle de salarié sauveteur secouriste du travail (SST) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) sont importantes.

#### 1.1.6.4. Evolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le titulaire de la qualification peut évoluer de façon différente selon la structure dans laquelle il est employé et son projet professionnel. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.

L'évolution de l'emploi de bûcheron résulte le plus souvent d'une combinaison entre les compétences professionnelles acquises dans une ou plusieurs structures et des temps de formation complémentaires. Il peut ainsi se spécialiser et devenir chef d'équipe, élargir ses compétences vers la conduite de machine de bûcheronnage, l'élagage ou devenir exploitant forestier.

L'élévation du niveau de compétence peut se faire par les voies de l'apprentissage et de la formation continue, notamment au niveau 4, via un Brevet professionnel ou un certificat de spécialisation. Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la production agricole ou hors de l'agriculture.

### 1.2. La fiche descriptive d'activités (FDA)

#### 1.2.1. Résumé du métier

A partir des instructions précises données par son responsable, le bûcheron réalise des opérations de récolte de bois à l'aide d'outils manuels et thermiques portatifs. Ces travaux couvrent principalement l'abattage, le façonnage sur des chantiers inaccessibles ou interdits aux machines et sur des chantiers semi-mécanisés. Il conduit par ailleurs des travaux de débroussaillage systématique et sélectif. Pour chacun des travaux qui lui sont confiés, il s'organise dans son travail et en rend compte à son responsable.

Il assure l'entretien quotidien de ses matériels et outils et est en mesure de les réparer en cours de travail. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

#### 1.2.2. Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs personnes titulaires de l'emploi visé dans des configurations d'emplois qui peuvent être différentes.

Ces activités sont regroupées en grands fonctions. Ainsi, la FDA ne décrit pas un « emploi » tel qu'on peut l'observer pour un individu précis dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.

Par convention, les activités sont écrites sans pronom personnel, celles-ci pouvant être réalisées soit par une femme, soit par un homme.

### 1. Organisation quotidienne de son travail

#### 1.1. Prépare son travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues

1.1.1. Prend connaissance du planning de travail

1.1.2. Prend connaissance des consignes, au besoin les fait préciser et expliciter

1.1.3. Visite le chantier, avec son responsable et prend connaissance de ses particularités

1.1.4. Prévoit les outils thermiques portatifs, les outils forestiers, les fournitures et les consommables nécessaires au chantier

1.1.5. Prépare les Equipements de Protection individuelle et collective nécessaire à l'exercice de ses activités

1.1.6. Transporte ou réceptionne le matériel et les consommables

1.1.7. Prend les premières dispositions en cas d'accident du travail

1.1.8. S'organise avec les autres ouvriers de l'équipe, quel que soit leur profil : situation de handicap ou autres besoins particuliers

#### 1.2. Rend compte de son travail

1.2.1. Signale à son responsable les imprévus ou aléas rencontrés en cours de travail sur le chantier

1.2.2. Informe son responsable des travaux réalisés en fin de journée : Temps de travail, travaux effectués, production journalière

1.2.3. Participe aux échanges techniques

### 2. Travaux forestiers manuels

#### 2.1. Bûcheronnage

2.1.1. Repère les arbres martelés ou sélectionnés par le responsable de chantier

- 2.1.2. Vérifie la mise en sécurité du chantier avant de commencer le travail
- 2.1.3. Examine l'arbre et son environnement
- 2.1.4. Prépare l'aire d'abattage et les chemins de fuite
- 2.1.5. Prépare le pied de l'arbre
- 2.1.6. Réalise l'abattage directionnel selon la commande

## 2.2. Façonnage

- 2.2.1. Réalise la couronne de débardage (parement de culée)
- 2.2.2. Réalise la coupe du tronc au premier nœud
- 2.2.3. Ebranche l'arbre
- 2.2.4. Arase des nœuds
- 2.2.5. Réalise le tronçonnage du fût en préservant la qualité des bois
- 2.2.6. Classe et trie les bois en vue de faciliter le débardage
- 2.2.7. Assure l'empilage des produits
- 2.2.8. Procède au cubage des produits

## 2.3. Débroussaillage

- 2.3.1. Évalue les caractéristiques de la végétation et de l'environnement
- 2.3.2. Repère les obstacles au sol
- 2.3.3. Supprime les strates arbustive et herbacées selon les consignes
- 2.3.4. Préserve les espèces selon les consignes : tige d'avenir, plantes protégées, jeunes plants...
- 2.3.5. Repère les houppiers à élaguer
- 2.3.6. Elague les arbres à partir du sol

## 2.4. Remise en état du chantier

- 2.4.1. Evacue les rémanents selon la commande
- 2.4.2. Réalise des andains avec les rémanents
- 2.4.3. Effectue le broyage des rémanents selon les consignes
- 2.4.4. Arase les souches
- 2.4.5. Recèpe les souches

## 3. Entretien courant des matériels

- 3.1 Réalise les tests et vérifications fonctionnels et de sécurité avant mise en marche
- 3.2. Réalise quotidiennement les opérations mécaniques nécessaires à la bonne marche du matériel avant emploi : plein, niveaux, graissage, affûtage...
- 3.3. Remplace les pièces usées du matériel : filtre, lame, fil, disque, chaîne, corde de lanceur...
- 3.4. Nettoie les matériels
- 3.5. Remise les matériels en fin de journée et de chantier
- 3.6. Assure le tri et la préparation des déchets pour le recyclage
- 3.7. Signale les dysfonctionnements ou défaillances et les remplacements de pièces effectués

La fonction et les activités ci-après correspondent aux travaux susceptibles d'être confiés au bûcheron selon la localisation, la taille, les orientations et l'organisation de l'entreprise employeuse.

## 4. Mise en œuvre des activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité de bûcheronnage

- 4.A. Réalise des travaux de régénération d'un peuplement
- 4.B. Réalise des plantations artificielles sur une coupe rase
- 4.C. Réalise l'abattage d'un arbre avec une assistance mécanique

### 1.3. Situations professionnelles significatives (SPS) hors UCARE

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail du bûcheron. Par nature, elles sont en nombre réduit. Le bûcheron qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités de son emploi.

Ces SPS sont regroupées en champs de compétences selon les ressources et les raisonnements qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS ci-dessous sont réalisées en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le secteur forestier en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement. Toutes se déroulent dans un contexte de transitions écologiques dans lequel la préservation et l'amélioration des écosystèmes est recherché.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
<b>Abattage manuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite du chantier et prise de consignes avec le responsable</li> <li>• Prévision du matériel et des équipements</li> <li>• Abattage d'un arbre de valeur</li> <li>• Abattage d'un arbre dans un contexte difficile</li> <li>• Abattage d'un gros bois dans une zone de régénération naturelle</li> <li>• Abattage d'un arbre abimé ou mal conformé</li> </ul>	<i>Réaliser en sécurité et dans les délais impartis des coupes d'arbres dans la quantité attendue, avec un impact environnemental limité conformément à la commande</i>
<b>Façonnage manuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des charpentières d'un feuillu</li> <li>• Ebranchage d'un résineux avec retournement</li> <li>• Traitement des rémanents</li> <li>• Empilage des billons</li> <li>• Préparation d'une grume de valeur</li> <li>• Découpe d'une grume en plusieurs sous-produits en fonction des singularités de l'arbre</li> <li>• Cubage des produits façonnés</li> </ul>	<i>Valoriser un arbre abattu en grumes et billons conformément à la commande</i>
<b>Débroussaillage manuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien de bords de voies</li> <li>• Entretien bisannuel d'un pare-feu</li> <li>• Ouverture d'un filet d'exploitation sylvicole</li> <li>• Dégagement autour d'îlots de régénération</li> <li>• Réouverture sélective d'un milieu boisé</li> <li>• Débroussaillage de prévention des incendies au sol et en hauteur</li> </ul>	<i>Réaliser l'entretien et la protection des espaces boisés</i>
<b>Entretien du matériel forestier portatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection quotidienne de la tronçonneuse ou de la débroussailleuse forestière avant emploi</li> <li>• Affûtages pluriquotidiens de la chaîne de tronçonneuse</li> <li>• Affûtage de la lame de la débroussailleuse</li> <li>• Revue des outils forestiers avant un chantier</li> <li>• Remplacement de pièces défectueuses en cours de chantier</li> </ul>	<i>Maintenir la fonctionnalité et la sécurité de la tronçonneuse, de la débroussailleuse et des outils forestiers</i>

## 2. Référentiel de compétences du BPA « Bûcheron »

Le référentiel de compétences correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives (SPS) présentées à la fin du référentiel d'activités. Les SPS correspondent aux situations professionnelles les plus significatives de la compétence d'un bûcheron confirmé. Elles sont déterminées à partir d'analyses du travail menées auprès de titulaires de l'emploi et de leur supérieur hiérarchique.

Le référentiel de compétences du bûcheron est constitué de 6 capacités globales correspondant à des blocs de compétences, dont une à choisir par les équipes en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du Brevet professionnel agricole « Bûcheron » avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

L'ensemble de ces capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans la filière de la forêt en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Capacités	Champs de compétences et finalités	Situations professionnelles significatives
<p><b>C1. Développer son identité professionnelle de bûcheron</b></p> <p>C1.1°. Intégrer le milieu professionnel de la forêt</p> <p>C1.2°. Positionner ses pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques</p>		
<p><b>C2. Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois</b></p> <p>C2.1°. Préparer les conditions de son intervention sur un chantier</p> <p>C2.2°. Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés</p>	<p><b>Abattage manuel</b></p> <p><i>Réaliser en sécurité et dans les délais impartis des coupes d'arbres dans la quantité attendue, avec un impact environnemental limité conformément à la commande</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite du chantier et prise de consignes avec le responsable</li> <li>• Prévision du matériel et des équipements</li> <li>• Abattage d'un arbre de valeur</li> <li>• Abattage d'un arbre dans un contexte difficile</li> <li>• Abattage d'un gros bois dans une zone de régénération naturelle</li> <li>• Abattage d'un arbre abimé ou mal conformé</li> </ul>
<p><b>C3. Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois</b></p> <p>C3.1°. Réaliser le traitement des houpriers</p> <p>C3.2°. Réaliser le façonnage des fûts</p>	<p><b>Façonnage manuel</b></p> <p><i>Valoriser un arbre abattu en grumes et billons conformément à la commande</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des charpentières d'un feuillu</li> <li>• Ebranchage d'un résineux avec retournement</li> <li>• Traitement des rémanents</li> <li>• Empilage des billons</li> <li>• Préparation d'une grume de valeur</li> <li>• Découpe d'une grume en plusieurs sous-produits en fonction des singularités de l'arbre</li> <li>• Cubage des produits façonnés</li> </ul>

Capacités	Champs de compétences et finalités	Situations professionnelles significatives
<p><b>C4. Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier</b>                      C4.1°. Réaliser des travaux de débroussaillage systématique                      C4.2°. Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif</p>	<p><b>Débroussaillage manuel</b>  <i>Réaliser l'entretien et la protection des espaces boisés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien de bords de voies</li> <li>• Entretien bisannuel d'un pare-feu</li> <li>• Ouverture d'un filet d'exploitation sylvicole</li> <li>• Réouverture sélective d'un milieu boisé</li> <li>• Dégagement autour d'îlots de régénération</li> <li>• Débroussaillage de prévention des incendies au sol et en hauteur</li> </ul>
<p><b>C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif</b>                      C5.1°. Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers                      C5.2°. Réaliser des petites réparations sur la tronçonneuse et la débroussailleuse forestière</p>	<p><b>Entretien du matériel forestier portatif</b>  <i>Maintenir la fonctionnalité et la sécurité de la tronçonneuse, de la débroussailleuse et des outils forestiers</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection quotidienne de la tronçonneuse ou de la débroussailleuse forestière avant emploi</li> <li>• Affûtages pluriquotidiens de la chaîne de tronçonneuse</li> <li>• Affûtage de la lame de la débroussailleuse</li> <li>• Revue des outils forestiers avant un chantier</li> <li>• Remplacement de pièces défectueuses en cours de chantier</li> </ul>
<p><b>C.6. Bloc à choisir par les équipes parmi 3 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</b></p>	<p><b>Voir tableau spécifique</b></p>	

### 3. Référentiel d'évaluation du BPA « Bûcheron »

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités constitutives de chaque capacité globale – ou bloc de compétences – du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le Brevet professionnel agricole « Bûcheron » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de la capacité C1, toutes les autres doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury régional, en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

**Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour la certification de l'ensemble des capacités (hors la C1).**

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1		<p><b>C1. Développer son identité professionnelle de bûcheron</b>                      C1.1°. Intégrer le milieu professionnel de la forêt</p>	<p><b>Appropriation des références du milieu professionnel</b>                      Le candidat mobilise des repères sur l'organisation du secteur, sa culture et ses évolutions  <b>Expression d'un positionnement professionnel personnel</b>                      Le candidat développe une réflexion personnelle sur sa façon d'investir et d'exercer l'emploi de bûcheron</p>
		<p>C1.2°. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques</p>	<p><b>Identification des impacts de pratiques sur des ressources communes</b>                      Le candidat fait le lien entre enjeux agroécologiques et pratiques professionnelles du bûcheron  <b>Comparaison de pratiques possibles au regard d'un enjeu agroécologique</b>                      Le candidat se réfère à d'autres pratiques possibles, plus ou moins impactantes ; il est en mesure d'évaluer les avantages et inconvénients de chacune</p>
UC2	Evaluation en situation professionnelle	<p><b>C2. Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois</b>                      C2.1°. Préparer les conditions de son intervention sur un chantier</p>	<p><b>Observation préalable du chantier</b>                      Le candidat s'approprie la commande et les consignes : il identifie les caractéristiques et les contraintes du chantier sur les plans technique et environnemental et évalue les risques associés  <b>Appropriation de la commande et des consignes</b>                      A partir de son observation du chantier et des indications de la fiche de chantier, le candidat prévoit son matériel, ses outils et consommables en fonction des points saillants du chantier et des particularités des arbres à abattre ainsi que sa sécurité sur le chantier</p>
	Evaluation en situation professionnelle	<p>C2.2°. Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés</p>	<p><b>Diagnostic de l'arbre dans son contexte</b>                      Le candidat identifie les caractéristiques de l'arbre désigné et les risques liés à son abattage et les met en lien avec la commande</p>

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
			<p>et les consignes pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions.</p> <p><b>Organisation du travail en sécurité sur le chantier</b> A partir des consignes données et de son diagnostic, le candidat sécurise son intervention sur le chantier et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie, d'obtenir le rendement attendu et de faciliter le travail du débardeur</p> <p><b>Réalisation technique des coupes d'abattage</b> La technicité du candidat dans la préparation puis l'abattage s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse et des outils qui lui permet de contrôler la chute de l'arbre de manière à préserver la qualité du bois et à limiter son impact sur l'écosystème. Il reste attentif aux réactions du bois tout au long de l'abattage</p>
UC3	Evaluation en situation professionnelle	<p><b>C3. Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois</b> 3.1°. Réaliser le traitement des houppiers</p>	<p><b>Observation en continu de l'arbre au sol</b> Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre au sol, les forces qui s'exercent et les risques liés à la découpe pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions. Il reste attentif aux réactions du bois tout au long de son intervention</p> <p><b>Organisation du travail en sécurité sur le houppier</b> A partir des consignes données et de son observation, le candidat adopte un positionnement et un mode opératoire qui lui permettent d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'obtenir le rendement attendu</p> <p><b>Réalisation technique des découpes des branches</b> La technicité du candidat dans l'ébranchage de l'arbre et le traitement des branches s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse qui minimise les réactions mécaniques du bois. Son traitement des rémanents améliore la portance des sols ou accélère la décomposition des broyats.</p>
	Evaluation en situation professionnelle	3.2°. Réaliser le façonnage des fûts	<p><b>Observation du fût au sol</b> Le candidat prend en compte les singularités physiques et altérations du fût, les forces qui s'exercent et les risques liés à la découpe pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p><b>Organisation du travail en sécurité sur le fût</b> A partir des consignes données et de son observation, le candidat adopte un positionnement et un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie, d'obtenir le rendement attendu et de faciliter le travail du débardeur</p> <p><b>Réalisation technique du façonnage</b> La technicité du candidat dans le traitement et/ou les découpes du fût s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse qui permet d'optimiser leur valorisation en conformité avec la commande et les consignes</p>
UC4	Evaluation en situation professionnelle	<p><b>C4. Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier</b> 4.1°. Réaliser des travaux de débroussaillage systématique</p>	<p><b>Observation en continu du site d'intervention</b> Le candidat repère les caractéristiques de la végétation dans son contexte, les éléments à préserver et les obstacles pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p><b>Organisation du travail</b> A partir de la commande, des consignes données et de son observation, le candidat prévoit le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'avancer dans son travail</p> <p><b>Persévérance dans l'intervention</b> La concentration et l'endurance du candidat dans l'utilisation de la débroussailleuse permettent une coupe complète et uniforme des végétaux et des finitions en conformité avec la commande</p>
	Evaluation en situation professionnelle	4.2°. Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif	<p><b>Observation en continu de la végétation</b> Le candidat repère les végétaux à préserver, à contenir ou à éliminer dans leur contexte pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p><b>Organisation du travail</b> A partir de la commande, des consignes données et de son observation, le candidat prévoit le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'avancer dans son travail</p> <p><b>Réalisation technique des travaux d'ouverture et d'entretien</b> La technicité du candidat dans les travaux d'élimination sélective et le traitement des broyats permet de mettre en place une discontinuité horizontale et verticale de la végétation et/ou de préserver la multifonctionnalité de l'espace boisé en conformité avec la commande</p>

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC5	Evaluation en situation professionnelle <i>L'épreuve pour valider la C5.1 portera a minima sur la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse en lien avec les SPS du champ « Entretien du matériel forestier portatif »</i>	<b>C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif</b> 5.1°. Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers	<b>Contrôle de l'état du matériel</b> Le candidat vérifie de manière systématique la fonctionnalité et la sécurité de son matériel avant emploi, de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles. Il est vigilant envers le fonctionnement de sa tronçonneuse et le cas échéant de sa débroussailleuse tout au long de la journée de travail <b>Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle</b> Le candidat effectue les différentes opérations nécessaires au fonctionnement optimal et à la longévité du matériel forestier avant emploi et tout au long de la journée de travail
	Evaluation en situation professionnelle	5.2°. Réaliser de petites réparations sur la tronçonneuse et la débroussailleuse forestière	<b>Identification de la panne ou de l'anomalie</b> Le candidat recherche de manière systématique l'origine de la panne ou de la défaillance, repère l'intervention à effectuer et décide de la conduite à tenir <b>Réalisation technique du dépannage ou de la réparation</b> Le candidat effectue avec méthode les opérations et/ou changements de pièces nécessaires à la remise en état de la machine
UC6 UCARE	Evaluation en situation professionnelle	<i>Bloc à choisir par les équipes parmi 3 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i>	<b>Voir tableau spécifique</b>

**UC6 - UCARE du BPA Bûcheron** : Bloc à choisir par les équipes parmi 3 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6A C6A. Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement	6A.1. Réaliser des travaux de plantation en complément d'un peuplement préexistant <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des plants avant plantation</li> <li>• Tour de la zone de plantation</li> <li>• Choix des emplacements de plantation au sein de la parcelle</li> <li>• Plantation</li> </ul>	<b>Attention permanente aux plants</b> Le candidat prend en compte pour chaque plant, son essence, son état, ses besoins pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation <b>Détermination des emplacements</b> A partir des consignes données et de l'observation des caractéristiques de la parcelle, le candidat choisit les emplacements adéquats où planter <b>Réalisation technique de l'intervention</b> La technicité du candidat dans la plantation et sa protection favorise la reprise des plants
	6A.2. Réaliser des travaux d'installation des jeunes peuplements <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégagement des semis ou des jeunes plants spontanés</li> <li>• Mise à distance des plants</li> </ul>	<b>Diagnostic du peuplement</b> A partir des consignes données et de son observation des caractéristiques du peuplement, le candidat choisit les plants à conserver <b>Réalisation technique de l'intervention</b> Le candidat s'organise dans son travail et sa technicité permet la protection et l'installation du peuplement

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6B C6B. Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation	6B.1. Réaliser des travaux mécanisés de préparation du sol <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Labour forestier</li> <li>• Ameublissement du sol</li> </ul>	<b>Observation de la parcelle</b> Le candidat observe les caractéristiques de la parcelle et identifie les difficultés pour décider de son mode opératoire <b>Préparation du matériel</b> Le candidat prépare le tracteur et son outil attelé et effectue les réglages avec son responsable <b>Réalisation technique des travaux</b> Le candidat conduit et manœuvre son tracteur attelé de manière à obtenir un résultat complet et régulier au sol
	6B.2. Réaliser des travaux manuels de plantation <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des plants avant plantation</li> <li>• Préparation des plants</li> <li>• Plantation</li> </ul>	<b>Attention permanente aux plants</b> Le candidat prend en compte pour chaque plant, son essence, son état, ses besoins pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation <b>Organisation du travail</b> A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations <b>Réalisation technique de l'intervention</b> La technicité du candidat dans la plantation favorise la protection et la reprise des plants



UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer <i>Modalité d'évaluation</i>	SPS	Critères d'évaluation
<b>UC6C</b> <b>C6C. Réaliser un abattage directionnel avec une assistance mécanique</b>	<b>6C.1.</b> Réaliser des travaux préparatoires à l'abattage avec assistance mécanique <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixation du câble à partir du sol à l'aide d'un dispositif d'accroche spécifique</li> <li>• Positionnement du dispositif de treuillage</li> </ul>	<p><b>Diagnostic de l'arbre dans son environnement</b>                      Le candidat identifie les caractéristiques de l'arbre désigné et les risques liés à son abattage et les met en lien avec la commande et les consignes pour décider du dispositif, du positionnement des équipements et de ses interventions.</p> <p><b>Organisation du travail en sécurité sur le chantier</b>                      A partir de son diagnostic et des consignes, le candidat sécurise l'intervention sur le chantier, positionne les équipements, fixe le câble et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité tout au long de l'intervention</p>
	<b>6C.2.</b> Réaliser l'abattage avec assistance mécanique en co-intervention <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage avec assistance mécanique d'un arbre dont le penchant est inverse à la direction choisie</li> <li>• Abattage avec assistance mécanique d'un arbre auprès d'une voie</li> <li>• Abattage avec assistance mécanique d'un arbre à proximité d'un bâti</li> </ul>	<p><b>Coopération</b>                      Le candidat se coordonne avec le co-intervenant : il reste en contact oral et visuel permanent avec lui de manière à réguler le travail d'abattage</p> <p><b>Réalisation technique de l'abattage assisté</b>                      La technicité du candidat dans la régulation des tensions, dans la manipulation de la tronçonneuse et des outils de treuillage lui permet de contrôler la chute de l'arbre en toute sécurité tout au long de l'intervention</p>

ANNEXE II

TABLEAU DES CORRESPONDANCES DES UNITÉS CAPITALISABLES CONSTITUTIVES DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OPTION « TRAVAUX FORESTIERS » CRÉÉE PAR L'ARRÊTÉ DU 3 JUILLET 2007 AVEC LES UNITÉS CAPITALISABLES CONSTITUTIVES DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OPTION « BÛCHERON » CRÉÉ PAR LE PRÉSENT ARRÊTÉ

UC du BPA option « travaux forestiers » spécialité travaux de bûcheronnage (arrêté du 03/07/2007)	UC du BPA option « bûcheron »
UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	UC1. Développer son identité professionnelle de bûcheron
UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	
UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt	UC2. Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois
UC S1 TB. Maîtriser l'utilisation de la tronçonneuse dans le respect des règles de sécurité et d'environnement	
UC S2 TB. Réaliser l'abattage d'arbres dans le respect des règles de sécurité	
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt	UC3. Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois
UC S1 TB. Maîtriser l'utilisation de la tronçonneuse dans le respect des règles de sécurité et d'environnement	
UC S3 TB. Effectuer les travaux de façonnage dans le respect des consignes et des règles de sécurité	
(*)	UC4. Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier
UC O2. Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière	UC5. Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif
UC S1 TB. Maîtriser l'utilisation de la tronçonneuse dans le respect des règles de sécurité et d'environnement	
UCARE 1 ou 2	UC 6.UCARE

Remarques :

(\*) aucune équivalence possible entre les UC de l'ancien BPA et l'UC4 du nouveau BPA.

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC6 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC6 du nouveau.

UC du BPA option « travaux forestiers » spécialité travaux de sylviculture (arrêté du 03/07/2007)	UC du BPA option « bûcheron »
UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	UC1. Développer son identité professionnelle de bûcheron
UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	
UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	

Référentiel de diplôme du BPA "Bûcheron"

UC du BPA option « travaux forestiers » spécialité travaux de sylviculture (arrêté du 03/07/2007)	UC du BPA option « bûcheron »
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt	UC4. Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier
UC S2 TS. Réaliser les opérations d'entretien de jeunes peuplements	
UC S3 TS. Utiliser des petits équipements pour les travaux de sylviculture	
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt	UC6. UCARE Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement
UC S1 TS. Effectuer les travaux de régénération forestière	
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt	UC6. UCARE Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation
UC S1 TS. Effectuer les travaux de régénération forestière	
UCARE 1 ou 2	UC6.UCARE

Remarques :

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC6 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC6 du nouveau.

L'obtention de l'UC 01 et l'UC S1 TS permettent d'obtenir l'équivalence avec l'UCARE Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement.

L'obtention de l'UC 01 et l'UC S1 TS permettent d'obtenir l'équivalence avec l'UCARE Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation.

UC du BPA option « travaux forestiers » spécialité conduite de machines forestières (arrêté du 03/07/2007)	UC du BPA option « bûcheron »
UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	UC1. Développer son identité professionnelle de bûcheron
UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	
UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	
UCARE 1 ou 2	UC6.UCARE

Remarques :

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC6 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC6 du nouveau.



**Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1<sup>er</sup>, avenue de Lowendal

75007 PARIS

**Février 2024**